

**Règlement d'Ordre Intérieur de l'école de devoirs  
de l'École des Jeunes de la RUSG  
Partie 1  
à destination des parents**

Notre projet d'école de devoirs est intégré dans un projet plus large. Notre association tente par la promotion de la pratique du sport de donner des outils et des chances d'émancipation aux enfants et aux adultes qui bénéficient de nos actions. Dans cette optique, nous proposons depuis 2006 un espace d'aide aux devoirs et d'accompagnement scolaire. Notre école de devoirs est conçue comme un espace et un temps dans lequel les enfants, en plus de faire leurs devoirs, peuvent rencontrer d'autres enfants d'origines diverses et des adultes. Depuis septembre 2015 nous accueillons également les enfants du quartier.

L'école de devoirs a pour mission de venir en aide aux enfants qui désirent acquérir une méthode de travail en matière de devoirs et de leçons, avec pour but ultime l'autonomie dans le travail au quotidien. Elle accueillera en priorité les enfants dont les familles rencontrent des difficultés d'accompagnement dans leur scolarité.

**◇ Dates et horaires d'ouverture**

Notre école de devoirs accueille vos enfants durant les périodes scolaires de septembre à fin juin. Deux semaines d'activités sont organisées pendant les congés scolaires (une semaine à Carnaval ou Pâques et une semaine pendant les grandes vacances).

Les élèves sont répartis en deux groupes selon leur niveau scolaire :

- Premier groupe (primaire) de 16h à 17h15
- Second groupe (1er degré du secondaire) de 17h15 à 18h45

**L'école de devoirs ouvre ses portes:**

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
- pour le premier groupe, accueil à partir de 15h25 jusque 17h15.
- Pour le second groupe, accueil de 17h15 à 18h45.
- le mercredi : accueil des deux groupes de 14h15 à 18h (l'horaire du mercredi peut être modifié selon les activités organisées, dans ce cas les parents sont prévenus individuellement par téléphone ou par le biais d'une communication écrite remise à l'enfant).

**Étant donné qu'il n'y a qu'un local pour les deux groupes, il est impératif de respecter scrupuleusement les horaires de chaque groupe.**

Les parents doivent veiller à ce que les enfants arrivent au moins 5 minutes avant le début des activités et reviennent chercher leur(s) enfant(s) entre 17h et 17h15 au plus tard (pour le premier groupe) et à 18h45 (pour le second groupe).

### ◇ Dates et horaires de fermeture

En période scolaire, l'école de devoirs est fermée hors des heures d'ouverture en semaine.

Elle est fermée le week-end.

Lors des congés scolaires, l'école de devoirs est fermée, à l'exception des semaines où sont organisées les stages.

### ◇ Déroulement d'une séance à l'école de devoirs

<b>Lundi, mardi, jeudi</b>
15h25 : temps d'accueil, goûter, jeu, inscription au « Quoi de neuf ? »
16h-16h15 : Quoi de neuf ? ou jeux de calcul ou de français
16h15-17h15 : temps de travail individuel pour le premier groupe + jeux ou animations
17h15-18h45: temps de travail individuel pour le second groupe
<b>vendredi</b>
15h25 : temps d'accueil, goûter, jeu, inscription au « Quoi de neuf ? »
16h-16h15: Quoi de neuf ?
16h15-17h15 : (premier groupe) remédiation, activités ludiques, artistiques,...
17h15-18h45: (second groupe) temps de travail individuel, atelier méthodologie, activités,...
<b>mercredi</b>
14h15-15h : Accueil parents (sur RDV) 15h-17h Atelier ou sortie socio-culturelle, 17h-18h session de soutien scolaire spécialisé.

**Nous estimons que notre projet est global et vise le développement de l'enfant à différents niveaux.**

**Pour cela, l'enfant doit s'inscrire au moins le mercredi ou le vendredi, lorsque des activités hors soutien scolaire sont organisées.**

## ◇ Modalités d'inscription

L'école de devoirs est ouverte à tous les enfants du primaire et du 1er degré du secondaire.

Les inscriptions ont lieu de fin août à la première quinzaine de septembre, mais elles restent possibles toute l'année scolaire en fonction des places disponibles. Les enfants déjà inscrits ont la possibilité de se réinscrire en fin d'année scolaire (dernière semaine de juin et première semaine de juillet) à l'issue de l'entretien de bilan avec les parents et l'enfant.

ATTENTION : Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire.

Ce service est gratuit.

## ◇ Présence

Afin d'assurer un suivi et une participation porteuse pour votre enfant, il est recommandé une présence régulière. L'enfant est tenu de venir tous les jours où il s'est inscrit.

Il est demandé de nous prévenir quand vos enfants seront absents et pour quel motif. Vous pouvez nous appeler ou laisser un message au numéro suivant 0497 11 81 25.

En cas d'absences répétées vous serez contactés par le responsable et une réunion sera organisée pour envisager de nouvelles modalités de participation.

## ◇ Relation avec l'école

Lors de l'inscription, vous nous autorisez à rentrer en relation avec l'école et/ou l'enseignant de votre enfant. Cette relation est importante et nous permettra de mieux connaître et d'accompagner efficacement vos enfants.

## ◇ Soutien à la parentalité

**1- Accompagnement individuel :** tous les jours, vous avez la possibilité d'échanger avec les animateurs, de pouvoir bénéficier d'une écoute et de conseil et de partager les questions que vous vous posez, en lien avec l'éducation et la scolarité de votre/vos enfant(s).

Egalement sur rendez-vous, le mercredi de 14h15 à 15h à prendre par téléphone au n° 0497 11 81 25  
Personne ressource : Jean-Claude

**2- Au niveau collectif :** les parents sont ponctuellement invités aux activités socioculturelles organisées par l'EDD le mercredi après-midi et le vendredi. Dans ce cas, les parents sont prévenus individuellement par téléphone ou par le biais d'une communication écrite remise à l'enfant.

**3- Le Comité des parents :** il est proposé à chaque parent de participer aux réunions du Comité des parents de l'École des jeunes, organisées environ tous les 2 mois.

**4- Rencontre autour du bulletin :** des rencontres obligatoires sont prévues après chaque bulletin afin de faire le point sur l'évolution du travail de l'enfant.

## ◆ Règles de vie en groupe

Il sera remis à l'enfant un Règlement d'Ordre Intérieur (partie 2) qui lui est spécialement destiné.

Nous invitons les parents à en prendre connaissance et comptons sur leur collaboration afin qu'il soit respecté par leur(s) enfant(s).

En cas de comportement contraire aux règles de vie en groupe par l'enfant, les parents seront prévenus par téléphone et éventuellement rencontrés pour une réunion avec l'enfant et l'équipe pédagogique.

## ◆ Goûter

Les enfants peuvent apporter leur goûter, un moment est prévu afin qu'il puisse le prendre dans de bonnes conditions. Nous vous demandons de privilégier un goûter sain (par exemple un fruit ou un laitage, une tartine et des fruits secs).

Sont proscrits les goûters trop gras, trop sucrés ou trop salés (barres chocolatées, chips et boissons sucrées). Privilégiez l'eau comme boisson, prévoyez une gourde. Les enfants ont accès à l'eau du robinet sur simple demande.

## ◆ Assurance

Un contrat d'assurance en responsabilité civile couvre le personnel d'animation, les dommages corporels causés aux participants durant les activités et le fait de ceux-ci.

D'autre part, nous vous rappelons que les enfants ne sont pas couverts par l'assurance lorsqu'ils se trouvent sur nos infrastructures en dehors des plages horaires auxquelles ils doivent être présents (de 15h25 jusque 17h15 pour le premier groupe, de 17h15 à 18h45 pour le second groupe).

## ◆ Fiche médicale et droit à l'image

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents remplissent une fiche médicale ainsi qu'un document relatif au droit à l'image de l'enfant : ce document nous permet de prendre des photos lors des activités de l'EDD et d'éventuellement les poster sur notre site internet.

## ◆ Déontologie

En tant qu'école de devoirs nous avons une obligation de discrétion et de respect de la vie privée, afin d'encadrer notre équipe nous avons adopté la charte de déontologie de l'animateur en EDD.

Cette charte défend quatre principes fondamentaux pour un travail social de qualité au bénéfice des enfants et des jeunes :

- l'accessibilité à toutes et à tous aux services offerts
- la place de l'enfant et du jeune est au centre du projet pédagogique
- les compétences professionnelles
- l'interpellation pour un changement social

Cette charte est disponible sur simple demande auprès du responsable.

### ◇ **Accessibilité**

Adresse : Rue Joseph Bens 124 à 1180 Uccle

[www.edj-union.be](http://www.edj-union.be)

Transport : Bus 48 arrêt Forestoise

Tram 51 arrêt Bens

Les parents qui le souhaitent peuvent laisser leurs enfants arriver et repartir seul, contre signature d'un document « décharge de responsabilité » lors de l'inscription.

### ◇ **Personnes de contact**

**Coordination :** Farid Sahli

0497 745 333

[cg@edj-union.be](mailto:cg@edj-union.be)

**Soutien scolaire et aide aux devoirs:** Jean-Claude Leger

0497 11 81 25

[jeanclaude@edj-union.be](mailto:jeanclaude@edj-union.be)